

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Sébastien SAUNIER, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication (IDETCOM),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 935 – l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 935, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien SAUNIER, Monsieur Christophe ALCANTARA Maître de conférences, Directeur Adjoint de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Sébastien SAUNIER et M. Christophe ALCANTARA, en date du 4 octobre 2021.

Fait à Toulouse, le 6 juillet 2023

Le délégataire,



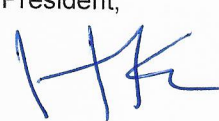
Christophe ALCANTARA

Le délégataire



Sébastien SAUNIER

Le Président,



Hugues KENFACK

